

# Soin des animaux et entretien des plantes

<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>IDSAP21</b>
<b>DURÉE</b>	14 heures de formation
<b>PUBLIC (F/H)</b>	Salarié.e du Particulier Employeur
<b>PRÉREQUIS</b>	Etre salarié.e du Particulier Employeur

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'assurer l'entretien des plantes et l'aménagement d'espaces végétaux et végétalisés à l'intérieur et à l'extérieur du domicile, de participer au bien-être des animaux dans le respect des limites professionnelles.

## Contenus de la formation

### SAVOIRS :

- Le matériel de jardinage et les équipements de protection.
- Les caractéristiques des sols et des végétaux.
- Les principes de base de rempotage, de bouturage, d'arrosage et d'ensemencement.
- Les différentes familles de plantes d'intérieur et d'extérieur et leurs caractéristiques.
- Les principales maladies et nuisances pour les végétaux. La permaculture, le compost et le biocontrôle.
- Les techniques écoresponsables de traitement et d'entretien des plantes.
- Les animaux domestiques : chats, chiens, lapins, oiseaux et les NAC (nouveaux animaux de compagnie).

### SAVOIR-FAIRE :

- Définir le cadre de réalisation du service en accord avec le particulier employeur et dans le respect des limites professionnelles.
- Déterminer avec le particulier employeur les moyens logistiques et organisationnels permettant la bonne exécution de l'activité.
- Sélectionner les équipements de protection adéquats et utiliser le matériel de jardinage selon les recommandations en vigueur.
- Proposer et réaliser des aménagements d'espaces végétalisés adaptés à l'environnement.
- Entretien des plantes et maintenir à massif, ou une plantation propre.
- Mettre en application des principes respectueux de l'environnement pour la culture et l'entretien des plantes et des espaces végétalisés.
- Entretien l'espace de vie d'un animal domestique en respectant les précautions d'hygiène.
- S'occuper d'un animal de compagnie en respectant ses habitudes et les exigences du particulier employeur.
- Nourrir les animaux en respectant les consignes et les recommandations du particulier employeur.
- Assurer le confort et la sécurité des animaux de la maisonnée.
- Rendre compte de la bonne exécution de la tâche et des éventuelles difficultés.
- Ajuster, le cas échéant, les modalités de réalisation de l'activité

## Moyens pédagogiques

Documents pédagogiques, études de cas, jeux de rôle

## Évaluation - Reconnaissance des acquis

Bilans oral et écrit

Attestation de fin de formation



*Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter au 01 40 37 27 07 afin que nous puissions prendre toutes les mesures nécessaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions.*

